

*TRESHVMBLE PRIERE
en faveur des Pauvres , à tous
Messieurs les Medecins Charitables.*

1. Mr. du Bé, Docteur en Medecine, Illustre consommé, & Charitable, a fait un Livre depuis peu de certains Remedes faciles, & à peu de frais, en faveur des Pauvres; son humilité luy a fait cacher son nom d'abord, & prendre seulement la qualité de Medecin des Pauvres, quoy que sa science, son eloquence, & sa Charité meritét qu'on l'appelle auprès des Rois: il prie, Messieurs ses Confreres de trois choses, qui feroit un secours à jamais pour les pauvres abandonnez.

A l'exemple de Galien, l'un des Princes de la Medecine, qui a fait aussi un Traité de remedes aisez, & à peu de coût pour les Pauvres, il les prie de visiter ceux de leurs Villes, comme ce Charitable Payen faisoit de ceux de la sienne, & vouloir s'assembler, toutes les semaines à un jour de marché, pour

donner des avis, & des remedes gratuitement, à ceux de la Campagne dont la pauvreté sera attestée par un certificat de leur Curé.

Qu'on ne craigne pas cette dépense; elle sera bien payée; les païsans accommodés verront les bons effets de ces Remedés; & y auront recours. Mais ce qui est plus assuré, c'est qu'on a à faire à un Dieu, puissant, liberal, & jaloux de sa gloire; qui ne se laissera pas vaincre en liberalité par des hommes. Il ne souffrira pas que le Charitable lui donne, sans le luy rendre avec usure; sa parole y est engagée, *Centuplum accipietis*. Il a fait pleuvoir la Manne dans le desert à des ingrats; il n'oubliera pas le juste qui le servira: *nunquam vidi justum derelictum*.

S'il souffre quelquefois des Charitables, dans la disette, c'est pour augmenter leur merite, par leur confiance, & leur patience; & il leur donne dans cet état-là, les richesses de l'esprit, qui est une joye dans les souffrances, au dessus de toutes celles, dont jouissent les riches de la terre: l'Apôtre nous assure en avoir jouy, dans la faim, la

fois & la nudité. Une foule illustre d'autres Saints apres luy nous l'assurent aussi : Il y a même de bonnes ames Laiques , qui vivent encore parmi nous , abandonnées à la Providence , qui nous disent que cette joye est au dessus des sens , & de tout ce qu'on en peut dire , *Exuperat omnem sensum* ; Qu'on est ravy de se voir paré de la livrée & du manteau sacré de l'humanité sainte de Jesus-Christ pauvre , méprisé, souffrant sur la terre. Mais ces graces triomphantes sont reservées pour les grands Saints; car d'ordinaire, la recompense de l'aumône commence dès ce monde, par l'abondance des richesses temporelles.

2. Pour revenir au livre de nôtre illustre Charitable , il prie encore Messieurs ses Confreres , avec des paroles bien tendres & pressantes , de vouloir être les Avocats des pauvres aupres des riches : Que le riche sur tout étant malade, ouvrira la main liberalement à la priere de son Medecin , en faveur des pauvres malades comme luy , esperant aussi, que le Ciel par cette charité contribuera à sa guerison,

3. Enfin , la santé de Nosseigneurs les Evêques est precieuse pour le bien de leurs Dioceses : Messieurs les Medecins peuvent beaucoup auprès d'eux. Nôtre Docteur Charitable , les prie de faire ce qu'il a fait auprès du sien , feu M. l'Archevêque de Sens. A sa priere il ordonna qu'on établiroit ces Confreries de la Charité dont il est parlé cy-dessus , dans toutes ses Parroisses , qui sont autant d'Hôpitaux & d'aziles à jamais pour ces miserables delaissez.

Nôtre Medecin charitable persecuté par ses Confreres.

1. Les bons desseins de nôtre illustre Charitable Medecin , ont trouvé des censeurs interessez parmi ses Confreres, qui ont écrit contre son Livre , ils l'accusent d'un crime glorieux, d'avoir revelé les secrets de l'art en faveur des pauvres , d'avoir rendu tout le monde capable de faire la Medecine pour les assister , & d'avoir renversé par là le Thrône & le Tribunal utile des Medecins.

2. Une Republique , autrefois en-

nemie des Vertus eminentes, chassoit les Citoyens qui les possédoient, de crainte que le peuple ne leur déferât la souveraineté. S. Gregoire, ce grand Pape, & Docteur de l'Eglise, ce prodige de Charité, qui portoit toujours avec luy le Rôle des panvres, pour avoir suivy les conseils de l'Evangile, avoit vendu, & caché dans le sein des pauvres les grands tresors de ses peres, & les épargnes qu'il faisoit des revenus de l'Eglise, se refusant quasi le necessaire; neanmoins il fut blâmé par son successeur, & taxé d'orgueil, de vanité, & de prodigalité.

3. Apres cela on ne doit pas trouver étrange, si nôtre Docteur & Medecin charitable, a été attaqué par des interessez qui ne regardent que la terre, & qu'il ait eu besoin d'une Apologie pour sa deffence. Son fils s'est élevé comme un geant qui l'a couvert de son Bouclier, & a fermé la bouche à ses ennemis, par un discours fort, & éloquent, à quoy on n'a pû répondre. Ce fils a été donné au Pere par le Ciel, pour recompense de ses verrus. Car il est tel, que s'il l'avoit choisi, il ne

l'auroit pas souhaité plus parfait. Je n'ay le bonheur de les connoître que par leurs ouvrages, remplis de cette Charité qui animoit les premiers Chrétiens.

4. Ce Livre plein de lumiere, & de Charité devroit être entre les mains de tous les Curez, & Gentils-hommes de la campagne. Quand ce ne seroit pas pour le secours des pauvres, il apprend à tout le monde à prevenir, & à guerir les maladies sans frais. Dans le même Livre, vous trouverez le Chirurgien charitable, & les Reglemens des Confreries de la Charité de son Diocese, il ne coûte que 20. sols à Paris.

Que les remedes de ce Memoire seront contredits.

1. Si le Livre, dont nous venons de parler, si sçavant, & si utile, qui ne propose que des Remedes ordinaires, a été combatu, il ne faudra pas s'étonner, si les remedes dont il est parlé dans ce memoire, seront censurez, parce que la preparation en est plus aisée, & qu'ils coûtét encor moins, que ceux que pro-

posé ce Medecin Charitable.

2. Luy-même en 1660. par un excès de zèle alors pour le bien des pauvres, écrivit contre ces remedes commandez aux Evéques, par l'Assemblée generale du Clergé pour le secours des pauvres gens de la Campagne, il ne pût croire d'abord, qu'un même remede pût guerir toutes sortes de maladies dont l'Ecole croit que les uns demandent des remedes froids; & d'autres des remedes chauds, Il ne pût s'imaginer que pour 9. livres 10. sols on peut avoir 2. à 300. Medecines toutes préparées qu'on pouvoit porter dans la pochette avec le Livre pour la forme de la distribution.

3. Cependant, la Charité s'est renduë à l'experience, car on voit que par la derniere reimprefion de son Livre, faite l'an passé 1674. il a ôté tout ce qu'il avoit dit contre ces remedes du Clergé.

Et en effet: les belles ames, se rendent à la raison & à l'experience par tout où ils la trouvent fausse parmi leurs ennemis. Le Baron de Ranty, ce grand serviteur de Dieu en nos jours, portoit

toûjours de ces remedes sur luy, qu'il distribuoit par tout où il passoit. Je le fais, depuis 10. ans, avec un succez merueilleux. Et tout plein d'autres personnes, en divers lieux du Royaume. J'ay appris à guerir toutes sortes de maux curables; tout le monde l'apprendra comme moy, faisant ce que dit le Livre pour l'usage de ces remedes du Clergé.

Ce qu'a fait l'Assemblée de Paris, pour le secours de tous les pauvres du Royaume.

1. En 1671. l'Assemblée de Paris envoya gratuitement un paquet de ces remedes dans tous les Diocceses, comme elle y avoit esté conviée par l'Assemblée generale du Clergé de 1670. Plusieurs de Nosseigneurs les Prelats en demandent grand nombre pour leurs Paroisses, on promettoit que les Curez en procureroient le remboursement six mois apres, par les Fabriques qui avoient dequoy par une queste, ou un emprunt, attendant des aumônes: il n'y a eu que 5. à 6. Evêchez qui l'a-

yent fait, il est dû plus de 12. à 15. mille livres depuis long-temps ; cela a obligé l'Assemblée de Paris, d'abandonner le soin de la distribution de ces remedes, de l'avance qu'elle en faisoit, il faudroit plus de 4. à 500. mille livres par an, pour en donner tous les ans un paquet gratuitement, à toutes les Paroisses & Hôpitaux, il y en a 40. à 50. milles en France, qui en veut maintenant, s'adressé aux Medecins.

Ce que l'Assemblée de Paris veut faire encore pour secourir tous les pauvres du Royaume.

1. On a fait dresser ce memoire, contenant le moyen de faire des remedes aisez sur les lieux & sans frais, & qui gueriront la plûpart des maladies de ces pauvres abandonnez.

Et afin que ce memoire soit envoyé dans toutes les Paroisses du Royaume, on prie ceux à qui on l'adressé dans les Dioceses, comme il a esté dit cy-dessus, Mrs les Grands Vicaires ou Superieurs des Seminaires, de le faire imprimer, & distribuer à tous les Cu-

rez, & qu'on remboursera les frais.

3. Pour convier encore Mrs. les Curés d'établir ces Confreries de la Charité dans toutes les Paroisses de la France, on leur fait offre, comme il a été dit, de leur procurer gratuitement, des indulgences, Autels Privilegiez, Reglemens pour la conduite & augmentation des Confreries, & tout le reste de ce qui est dit cy-dessus.

4. Outre cela on a déjà distribué plus de 80. à 100. mil feüilles gratuitement, pour établir l'accord des procez, querelles & inimitiez des pauvres gens de la Campagne. Si l'Assemblée de Paris avoit des millions, elle les employeroit avec joye pour le secours des pauvres miserables delaissez, & abandonnez.

Ils menent sur la terre la vie que JESUS-CHRIST y a menée; il a vécu pauvre, humilié, & souffrant dès sa naissance, depuis l'étable jusques à la mort sur un gibet infame, méprisé, delaissé, accablé de douleurs & d'opprobres. *Saturatus opprobriis.* Ce doux Sauveur a fait toute sa vie penitence publique, travaillant aussi comme les

pauvres d'un métier vil, abjet & penible pour obtenir le pardon des pechez des hommes.

6. Il continuë cette penitence, en la personne des pauvres, pour obtenir le pardon des pechez des riches de chaque siècle, moyennant que les riches en veüillent profiter, assistant ces penitens publics de leurs aumônes, visites, & consolation : c'est pourquoy **J E S U S C H R I S T** dans l'Evangile, les y exhorte si fortement, comme le seul moyen pour operer le salut.

Que Dieu n'a pas besoin du bien des riches pour le soutien des pauvres, c'est pourquoy neanmoins il les convie de leur en donner.

Il a nourry dans le desert 600. mille combattans, 40. ans durant, de la Manne qu'il y faisoit pleuvoir. Il les a desalteré d'une Eau vive, qu'il tiroit d'un rocher, qui les suivoit par tout. *Petra sequabatur eos.* Il a conservé leurs habits, & les a empêché de s'user pendant tout ce temps-là ; & a fait tous ces autres Miracles dont parle l'Escriture. Son

bras n'est pas racourcy, le Ciel & la terre obeissent à sa voix; comme ils faisoient alors, mais sa bonté est si grande pour le Salut des riches, qu'il expose le pauvre à ses yeux pour amolir son cœur, exciter sa Charité, & luy ouvrir par là, la porte du Ciel.

2. Enfin, il nous dit que le grand commandement, est d'aimer son prochain comme soy-même: c'est à dire, qu'on est obligé de luy procurer, si on peut, tout le bien, qu'on voudroit nous être fait, si nous étions en sa place. Consolation, protection, aumônes, &c. sans cela point de Salut.

Moyen facile pour faire, & procurer aux Pauvres, tout le bien dont on est capable.

1. Il faut mourir; il n'y a point de Chrétien, qui le jour de sa mort ne voulût avoir fait le bien dont il auroit été capable; & avoir imité la charité des plus grands Saints, s'il avoit pû.

2. On prie donc, tous ceux entre les

main de qui ce memoire tombera , en le recevant , de commencer à faire ce qu'ils voudroient avoir fait le jour de leur decez.

3. Quelle joye ce jour-là , si on l'a fait ? Quelle douleur , & quelle crainte si on y a manqué ? Quelle frayeur , de paroître devant le Trône de cette Justice irritée , d'un Dieu vengeur , qui menace dans le jour de sa colere , les cœurs endurcis de cét Arrest éfroyable, *P'ay eu faim , P'ay esté malade , Vous ne m'avez point visité , Allez maudits dans les flames eternelles.*

4. Si on pense à cét Arrest épouvan- table , toutes les fois qu'on entendra l'horloge sonner , si on fait reflexion , à ce qu'on voudroit avoir fait , si on avoit à mourir sur l'heure , on fera tout le bien dont on sera capable : & par ce moyen les Confrairies de la Charité seront bien-toft établies dans toutes les Paroisses , & tous les pauvres du Royaume seront secourus ; tous les Prisonniers delivrés , & on accordera des millions de procez , de querelles , d'inimitez , comme on voit par experience , que l'on fait dans tous les lieux ,
où

où ces Confréries sont établies.

5. Dans une petite Ville du Mayne, au Château du Loit, dès-le premier mois que cette Confrerie y fut erigée, tous les pauvres, & prisonniers furent secourus, & 100. procès, & querelles accordées. Dans les autres lieux cela se fait à proportion.

6. Quelle benediction, principalement à l'égard de l'accord des procès, sources funestes de tous maux, ennemis jurez de l'Evangile, & de ces divines paroles de JESUS-CHRIST, montant dans les Cicux, *Pacem meam do vobis, pacem meam relinquo vobis.* Cette divine paix, fût si bien établie, & maintenuë par une mediation Charitable, par tous les Pasteurs de l'Eglise militante, suivant le commandement de l'Apôtre *Dic Ecclesia.* Nous avons des Pasteurs tres-zelés, en nos jours, qui le font encore tres-dignement, comme nous avons dit ailleurs bien au long.

7. Si tous y veulent travailler, on verra renaître l'esprit mourant de l'Evangile par l'accord des procès & querelles, par le secours qu'on donnera à tous les pauvres, & à tous les prison-

niers du Royaume. Cela se fera, si on a établi par tout, ces Confreries de la Charité, comme on a commencé avec tant de succes. Tout le monde s'y met à cause de ces Indulgences, Autels Privilegiez, ces prieres, & ces Messes, que chaque Confrere fait dire pour ceux qui meurent. Cela excite, & attire la devotion à la Parroisse, l'Eglise en est mieux ornée, & la Sacristie en vaut micux.

A V I S

à Messieurs les Curez.

1. Ceux qui auront établi des Confreries de la Charité dans leurs Paroisses, & qui voudront des Indulgences, Autels Privilegiez, & le reste de ce qui est dit cy-dessus, que l'Assemblée de Paris procure gratuitement, enverront, s'il leur plaît, copie de l'Acte d'erection canonique de leur Cofrerie à M^{rs} leurs grands Vicaires, ou Superieurs de leurs Seminaires, qui les enverront à Paris, au Secretaire de ladite Assenblée.

2. Ou s'ils sont éloignez des Villes

Episcopales, ils pourront les envoyer directement audit Secrétaire, & marquer la voye, & la demeure à Paris, des coches, ou Messagers, pour leur envoyer ce qu'ils demanderont, car le port des paquets est trop cher par la poste. L'adresse de leurs lettres, sera s'il leur plaît.

A Mr. le Secrétaire de l'Assemblée, qui travaille à établir des Confréries de la Charité, dans toutes les Paroisses, pour secourir tous les Pauvres, & Prisonniers du Royaume.

Chez Mr. le Curé de S. Sulpice à Paris.

